



Une connaissance nuit à ma société depuis peu...

Par **Tddy**, le **29/01/2017** à **19:38**

Bonjour,

J'espère que je suis sur le bon forum à propos de mon problème, sinon je m'en excuse.

Je ne sais pas si on peut parler de concurrence pour cela, parce que les particuliers ont parfaitement le droit de vendre aussi.

Mais je suis vraiment choqué de cette histoire, de ce que j'ai vu ces deux derniers jours.

Je vais commencer par le début.

Donc j'ai ouvert ma société en 2009, dans la vente à distance.

Je vends principalement des jouets de collection (neuf et occasion) sur internet et jusque là je n'ai jamais eu de problème avec mes achats/ventes.

En 2014, en voyant mes ventes, un ami a commencé par s'intéresser de plus en plus aux objets que je vendais à l'étranger (des exclusivités françaises).

Puis il a commencé par acheter également ces articles pour les revendre.

Il savait que j'achetais une partie de mon stock sur le site xxxxxxxx(des objets d'occasion).

Je précise que c'est à propos de trois articles différents (on en trouve régulièrement sur ces sites, tel que xxxxxxxxxxxxxxxxx).

J'ai loupé pas mal de bonnes affaires à cause de lui mais j'arrivais toujours à rentrer un peu de stock de ces trois articles (alors pas de souci).

Lorsqu'il loupait quelque chose, il savait très bien que l'acheteur était moi... Car j'étais le seul.

Au bout d'un moment il s'est énervé, puis il a commencé à m'insulter (car il espérait s'approprier ce petit business). J'ai essayé de lui expliquer que c'était mon métier, que je faisais ça depuis longtemps (pourquoi changer ?) et qu'il me laisse tranquille. Je n'ai jamais eu de haine contre lui avec ce qu'il a fait mais après ses insultes (je suis quand même un peu triste qu'un ami me fasse cela mais bon...), j'ai arrêté de le fréquenter. Tout cela s'est déroulé dans l'année 2014.

Il a continué à acheter et revendre ces trois objets en quantité ces deux dernière années. Par précaution, j'ai bloqué mes autres ventes (de produits exclusifs de France) aux acheteurs Français.

Comme cela, lui ne voit pas mes nouveaux objets et ne peut donc pas faire la même chose avec le reste de mes ventes (il est seulement au courant pour les trois objets dont je vous ai parlé).

Voilà.

Mais ce n'est pas ça le souci...

Depuis quelques semaines, c'est impossible pour moi de rentrer en stock ces trois objets. Soit les vendeurs ne répondent plus ou annulent les transactions en cours et sans raison. J'ai beaucoup d'articles, mais ceux là étaient les produits que je vendais le plus et régulièrement.

Alors j'ai décidé de mettre une fausse annonce sur le site xx xxxxxx pour voir ce qu'il se passe.

Avant hier soir, je mets donc une première annonce avec un pseudo bidon, une ville au hasard et un petit prix.

Mise en ligne vers 23h.

Le lendemain matin vers 8h, un message de "mon ami" !

"Bonjour, vos grandes figurines valent bien plus cher que cela. Une se vend à elle seule pour 80 euros. Bonne journée, cdlr".

C'est bien lui car il y a son nom, prénom, adresse mail et son numéro de portable. J'étais très choqué en voyant ça.

Hier soir, je recommence avec un autre objet (toujours un de ces trois objets) pour voir si c'était vraiment dans l'intention de nuire à ma société.

Toujours avec un pseudo bidon, une ville différente ainsi qu'un petit prix.

Annonce mise en ligne vers 22h.

Aujourd'hui, ce dimanche à 7h du matin, un message de sa part !

"Bonjour en connaisseur je peux vous dire que celui ci se revend 150 euros. bonne journée".

Je n'ai pas répondu aux messages, il ne sait pas que c'était moi.

Maintenant je comprends mieux pourquoi je ne peux plus rentrer ce genre d'objet dans mon stock... Cette personne n'a rien d'autre à faire de ses journées.

Il passe son temps sur xxxxxxxx, à rechercher les objets que je souhaite (les trois objets, d'ailleurs je n'ai pas fait une annonce pour le dernier), puis à envoyer des messages à tous

les vendeurs pour leur dire le prix que je revends à l'étranger.

Il n'a pas réussi son "business", alors il se venge pour nuire à mes rentrées de stock. Je précise encore une fois que je ne suis plus en contact avec lui depuis fin 2014, que son métier n'a rien à voir avec le domaine de la vente... Alors pourquoi il est revenu s'acharner sur moi avec une méthode que je trouve immonde. J'ai très peur qu'il fasse la même chose avec l'intégralité de mes produits un jour...

J'espère avoir été clair, ce n'est pas facile de tout raconter.

Donc je voudrais savoir si c'était possible de faire quelque chose. Je ne sais même pas si je peux porter plainte... Ou alors je laisse faire, mais cela m'embête énormément.

Je veux qu'il arrête, c'est tout.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire.

Cordialement
Teddy

On ne cite pas de marque, merci

Par **SJ4**, le **29/01/2017** à **20:53**

bonjour,
il y a de la matière selon moi, voir avec un avocat.

avait-il créer une structure quand il vendait les produits ?

Par **Tddy**, le **30/01/2017** à **06:04**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message.

Il n'a jamais ouvert de société, il vend avec un compte vendeur particulier sur un site d'enchères très connu. Mais ce n'est pas ça le problème.

Il passe son temps à essayer de nuire à ma société. J'ai encore un stock de ces objets, j'ai pour habitude d'en acheter régulièrement depuis de nombreuses années. Maintenant, il fait tout pour que j'arrête cette rentrée de stock en contactant tous les vendeurs (sans intention d'acheter les produits mais pour dévoiler le vrai prix de revente). Faire cela un dimanche matin à partir de 7h, il faut vraiment le vouloir quand même...

Vendredi j'ai encore manqué une transaction (maintenant je sais que c'est à cause de lui). Les objets étaient disponibles, prêt à finaliser la transaction avec le vendeur. Et d'un coup le vendeur a tout annulé sans raison.

J'avais déjà ce souci depuis quelques semaines et je ne comprenais pas vraiment ce qu'il se passait. Je trouvais ça louche, je n'ai jamais eu ce problème dans le passé.

Je pensais surtout à une forte demande pour ces produits mais ce n'est pas le cas.

C'est pour ça que j'ai mis une fausse annonce pour avoir une réponse, qui a été très rapide d'ailleurs.

Par **BrunoDeprais**, le **30/01/2017** à **08:36**

Bonjour

Dès qu'on touche au net pour le commerce, on tombe sur une faune qui peut s'avérer un peu particulière.

Je pense que la personne en question finira par s'épuiser, la question pour vous est de savoir dans combien de temps.

Le seul angle d'attaque que je peux voir, vu qu'il pratique des régulièrement des ventes, c'est de le dénoncer, car il devient du coup commerçant de fait. Mais à mon avis ça n'ira pas très loin et ne l'empêchera pas de vous nuire.

Par **Tddy**, le **30/01/2017** à **19:23**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message.

Il y a énormément de concurrence entre vendeurs pro, personnellement ça ne me dérange pas.

C'est de bonne guerre.

Je suis devenu ami avec certains et parfois nous travaillons ensemble.

C'est vraiment stupide ce qu'il fait, surtout qu'il n'a rien à voir avec la vente.

J'espère juste qu'il ne va pas faire la même chose avec mes autres produits.

Je pense qu'il ne vend pas assez pour une dénonciation... Ça serait ridicule.

Par contre, vous dites qu'il finira par s'épuiser mais dans combien de temps.

Ça m'a bien fait réfléchir et j'ai peut être trouvé une solution.

Je vais donc avancer davantage le processus d'épuisement.

Je vous tiens au courant.

Cordialement
Teddy

Par **BrunoDeprais**, le **30/01/2017** à **21:59**

Bonsoir

Pour la partie légale, est réputé commerçant une personne qui réalise de façon régulière des actes d'achats et de ventes.

Pour la partie "psy", ce n'est pas pareil. Tôt ou tard il arrêtera par lassitude. Maintenant, je ne sais pas si quelqu'un peut donner une date.

L'attaquer légalement, je ne vois pas trop sous quel angle, et même si vous trouvez une faille, avec la vitesse de la justice, ce n'est pas pour demain.

Le mieux est à mon avis de l'ignorer totalement, il s'épuisera.

Mais avec le net, vous en aurez un autre derrière.

C'est malheureusement comme ça, donc bon courage :-)

Par **Tddy**, le **26/06/2017** à **22:49**

Bonsoir,

Excusez-moi de remonter ce sujet mais il continue...

Sur xxxxxxxx ça dure depuis des mois, et maintenant il fait la même chose sur xxxx.

Ce soir je remporte un lot d'objets aux enchères (toujours pour les mêmes objets et j'étais tout seul dessus).

Une minute plus tard, le vendeur annule la vente, alors je lui demande pourquoi et il me répond :

"Bonsoir

Désolé

Mais une personne est entrée en contact avec moi et m'a informé que j'étais bien en dessous du prix

Sur xxxx.com on le trouve à 275 dollars donc voilà

Cordialement"

Il ne souhaite pas acheter, c'est exclusivement dans le but de nuire à mon commerce.

Donc est-ce qu'il y a moyen que je porte plainte ?

A la gendarmerie ou autres.

J'en ai vraiment marre.

Cordialement

Teddy

Par **morobar**, le **27/06/2017** à **07:49**

Bjr,

Soit vous consultez un avocat qui vous indiquera un angle d'attaque:

* concurrence déloyale

* dénigrement/diffamation

Voire les 2 angles simultanément.

Mais vous pouvez aussi signaler les agissements de l'individu auprès de la DGCCRF pour ce qui est de l'activité commerciale et de la concurrence déloyale, car contrairement à ce que vous affirmez, un particulier n'a pas le droit d'effectuer régulièrement des actes de commerce.

Par **Tddy**, le **27/06/2017** à **08:31**

Bonjour,

Ok, merci.

J'ai également envoyé un mail à la gendarmerie de Fayence.

J'ai regardé rapidement ses ventes, on ne voit pas tout.

Avril : 196,44 euros.

Mai : 364,16 euros.

Juin : 227,58 euros.

Vous pensez que c'est assez pour signaler son activité ? Personnellement, je n'avais pas l'intention de faire cela, mais si ça peut le stopper...

Cordialement

Teddy

Par **morobar**, le **27/06/2017** à **08:35**

L'achat et la revente constituent une activité de négoce.

Votre mail à la gendarmerie est inutile, la qualification pénale n'est pas évidente du tout.

Par **BrunoDeprais**, le **27/06/2017** à **08:43**

Bonjour,

Je connais assez bien ce genre de problème sur le net et me suis pas mal renseigné.

Ce que je peux vous dire Tddy, c'est que malheureusement avant qu'une administration ne bouge, vous attendrez bien longtemps, et vous subissez une concurrence totalement déloyale.

Par contre une idée pour vous, si j'ai bien compris il vous souffle les achats?

Pourquoi ne changeriez-vous pas de pseudo régulièrement afin qu'il ne vous reconnaisse pas?

Par **Tddy**, le **27/06/2017** à **09:44**

Bonjour Bruno,

Je suis le seul depuis de nombreuses années à vendre ces articles, qui sont Français. Donc j'achète en France pour revendre à l'étranger.

Pour vous donner une idée du lot d'hier que j'avais remporté. Je l'ai eu à 70 euros (pas une autre enchère dessus, à part la mienne), il y en avait pour 400 euros à la revente... Il y a jamais personne sur ces articles, ça n'intéresse pas les français.

Il a commencé à faire pareil que moi de 2014 jusqu'à fin 2016, le tout en m'insultant parce qu'il voulait s'approprier le business (en étant vendeur particulier).

Mais comme je n'ai jamais lâché l'affaire avec mes achats, il est passé à une autre étape, nuire à mon commerce en contactant les vendeurs Français pour faire annuler toutes les transactions, comme celle d'hier.

Malheureusement ça ne changera rien avec un autre pseudo ou autres, tout simplement parce que je suis déclaré et il y a toutes mes coordonnées avec numéro de siret dans les annonces.

Il suffit d'une recherche sur Google et il trouvera.

Cordialement
Teddy

Par **BrunoDeprais**, le **27/06/2017** à **10:33**

Je suis parfaitement au courant des commerçant de faits et non de droit qui pullule sur le net. Pour aller plus loin, je crois ça m'a coûté une partie de mon activité commerciale.

Je peux vous assurer que les autorités n'en ont rien à faire.

De source judiciaire, ce que vous pouvez tenter, et des démontrer son activité commerciale, donc un travail dissimulé, mais à vous de monter un dossier étayé et de l'envoyer au procureur, de plus en anonyme ça ne marche pas.

Je pense sincèrement que vos chances d'aboutir sont restreintes.

Vous pouvez tentez aussi comme l'écrivait Morobar, la Répression des fraudes.

Dans un premier temps, monter un dossier solide.

Pour vous dire, j'ai une personne en région parisienne qui m'a porté un tort terrible de plus sur un principe mensonger.

J'ai collecté une centaine de photos sur le net, et ai posé la question à une bonne connaissance Gendarme. Il m'a répondu, qu'attention ce ne sont pas forcément des preuves pour un travail dissimulé. Pourtant je n'ai pas un esprit délateur.

Vous voyez que je suis renseigné sur le problème.

En conséquence (pour moi), vu qu'il n'est pas possible de lutter contre le travail dissimulé du net, alors qu'on vous exige en entreprise les charges, la TVA, etc....de stopper cette branche d'activité.

Par **Tddy**, le **27/06/2017** à **12:05**

C'est très compliqué cette histoire.

Le vendeur vient de remettre en vente le lot que j'avais remporté, à 400 euros...

Ça fait plus de 6 mois que ça dure, je n'en peux plus.

Cordialement
Teddy

Par **BrunoDeprais**, le **27/06/2017** à **12:45**

C'est pire que ça Teddy.

Même en prenant l'annonce de vente pour constituer un dossier ce n'est pas une preuve, car vous pouvez pas savoir s'il la vente aura réellement lieu.